



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : TARIFS BAFA CITOYEN 2024**

**DÉCISION N° DM-24-135**

**EN DATE DU 12 AVRIL 2024**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE en qualité d'adjoint au Maire ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Ville de favoriser l'implication des jeunes vincennois dans l'animation de Vincennes durant les jeux olympiques 2024, en proposant un tarif spécifique aux jeunes, impliqués dans ces animations, pour la formation générale du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur organisé par la Ville ;

## D É C I D E

**DE FIXER** la participation financière pour les jeunes impliqués dans l'animation de Vincennes durant les jeux olympiques, à 85 € (Quatre-vingt-cinq euros) ;

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du sport,

***Signé***

**Régis TOURNE**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20240412-Imc1H11861H1-AR Date de réception en Préfecture : 12/04/2024 Date de Publication : 12/04/2024
--